

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID: 085-218501096-20251006-2025OCTDEL25-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 septembre 2025 Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents: Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)-Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE — Tanguy SACHOT

Excusés: Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 aux délibérations 2 et 13

Nombre de conseillers présents : 29

28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25

Nombre de conseillers votants :

33

32 aux délibérations 2 et 22 à 25

31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

25. PARTICIPATION VENDÉE EAU – AMÉLIORATION DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE DU SECTEUR DE L'AUMARIÈRE

Le secteur de l'Aumarière ne bénéficie pas d'une couverture de défense contre l'incendie satisfaisante. Or, dans le cadre d'un vaste programme de renouvellement du réseau d'eau potable, Vendée-eau, collectivité organisatrice du service d'eau en Vendée, propose d'augmenter significativement le diamètre de la canalisation afin de pallier ce déficit.

Aussi, il est proposé de verser la participation suivante à VENDÉE EAU :

Objet	Base participation	Participation de la Commune		Imputation
		%	Montant	
BUDGET PRINCIPAL				
ETUDE, FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT	27 332,04€ HT	100 %	27 332,04 €	VOI 12 2315 9010 STRU
	TC	OTAL HT	27 332,04 €	
TVA 20% TOTAL TTC			5 466,41 €	
			32 798,45 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention relatif aux modalités techniques et financières de la réalisation de cette opération ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 septembre 2025,

Vu le rapport de Jean-Marie GIRARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et du versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte VOI 12 2315 9010 STRU ,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

Tanguy SACHOT Secrétaire de séance

DES HEDES HE

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire

Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025 Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025

Notifié le :